

# CUNAC DE LA REVOLUTION A 1832

---

La commune de Cunac n'a été créée qu'après la Révolution, aux dépens de la commune de Saint-Juéry, le 28 octobre 1832, par une ordonnance du roi Louis-Philippe.

Les communes, créées en 1789, n'étaient autres que des communautés d'habitants, débarrassées de toute tutelle seigneuriale et entièrement égales entre elles en droit et en devoir.

En 1789, la communauté de Saint-Juéry comprenait les paroisses Saint-Georges de Saint-Juéry et Saint-Jacques de Cunac, ainsi qu'une partie de Cambon située au Sud de la route Albi-Millau. Son territoire s'étendait sur près de 1 700 hectares.

En l'an III de la Révolution, Saint-Juéry s'est appelée Bellevue alors qu'au XII<sup>ème</sup> siècle son nom était Sant Jorii (Saint-Georges en occitan). Cunac s'appelait alors Cusnac.

## **Population et activités**

Au recensement de 1827, on dénombrait une population de 1327 habitants, dont plus de la moitié pour la section de Cunac. Saint-Juéry et Cunac, qui, avaient possédé un « château » (c'est-à-dire une maison forte, siège d'une petite seigneurie dès le XII<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à la Révolution) regroupaient autour de celui-ci plusieurs habitations. Cependant, la population était aussi disséminée dans les fermes isolées et de gros hameaux tels que la Pontésié, le Vialar et la Font Del Puech.

Si l'agriculture, surtout la vigne, occupait une grande partie de la population, l'artisanat avait lui aussi une place importante (forgeron, charron, maçon, briquetier, charpentier, tonnelier, maréchal-ferrant, meunier, tisserand, tailleur d'habit, couturière, cordonnier) ainsi que le commerce (boucher, boulanger, épicier).

Au bord du Tarn se trouvaient un moulin à papier, des martinets à cuivre, des foulons fabriquant du feutre pour les chapeaux et des moulins à blé et à huile.

## **Ecole publique**

Le premier instituteur de la République fut reçu par le Conseil municipal du 25 ventôse an III (15 mars 1795) : Jean-Joseph PARMENTIER était nommé instituteur des communes de Saint-Juéry (dont faisait partie Cunac), des Avalats et de Cambon. Le maire de Saint-Juéry, l'installa dans le presbytère de Cunac (situé sur l'actuelle Place du Mail), les curés ayant été chassés à la Révolution (il s'agissait, en 1790, de Antoine BONNET et, en 1803, de Jean-Pierre CAVALIÉ, enterré au pied de la croix cimétériale à Cunac et dont la pierre tombale est la plus ancienne du cimetière).

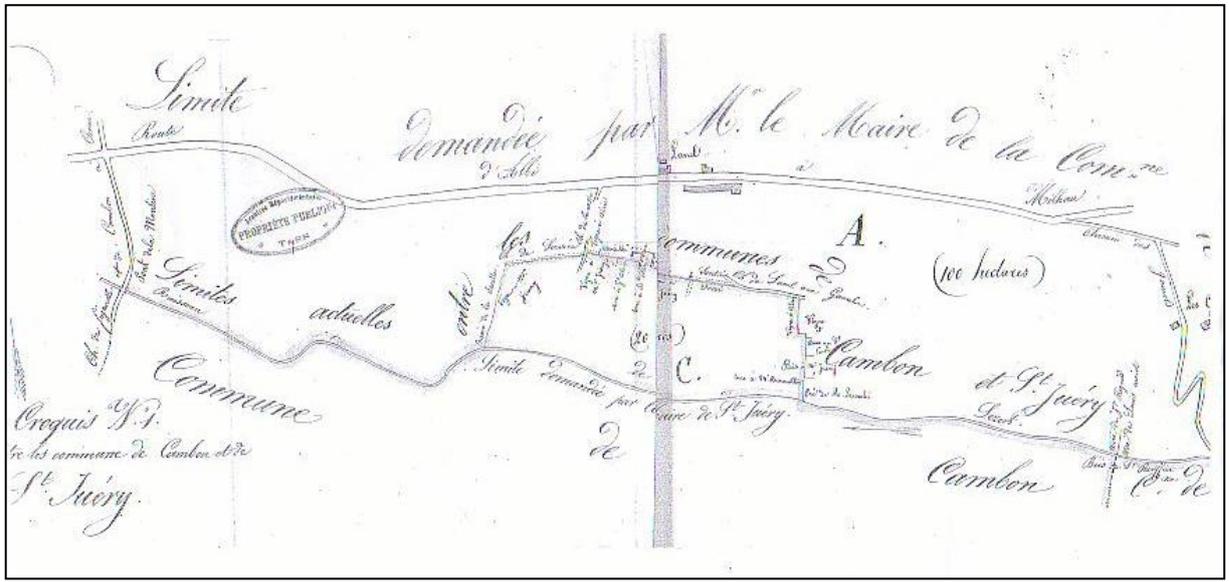
Le 29 ventôse an XII (20 mars 1804), le Conseil municipal se réunit en vue d'établir dans la commune deux instituteurs pour les écoles primaires : il s'agissait des citoyens Guillaume SALIVAS et Noë CORNUTI, « lesquels il a jugé capables de documenter dans tous les points les enfants sur le nouveau calcul et les nouvelles mesures ». La commune leur versera en compensation du logement et jardin, qui devraient leur être fournis, la somme de 120 francs, qu'ils se diviseront entre eux (62 francs pour CORNUTI, instituteur à Cunac, le nombre d'enfants étant supérieur, et 48 francs à SALIVAS placé à Saint-Juéry ».

Tarn.  
( art. 12, 13, 14, 15. )



En vertu d'un arrêté de M. le Préfet  
du 28. 8<sup>bre</sup> 1862. Enregistré le 11. 8<sup>bre</sup> 1862.  
Le Ministre du Commerce  
et des Travaux Publics  
signé: Cl. i'ergout  
En copie conforme  
Le Maire de la commune  
de St. Juvéry  
Edmond Juvéry

**Nota:**  
Le noir vert indique les limites actuelles de  
la Commune des Avallat  
Le noir bleu celles de la Com<sup>m</sup> de St. Juvéry  
Le noir jaune celles de la Commune de Cambon  
Le noir rouge celles qui sont pour le passage de  
St. Juvéry.  
A portion de Avallat à venir à St. Juvéry  
B portion de Avallat à venir à St. Juvéry  
C portion de Cambon à venir à Cambon



Le 20 mai 1813, le Conseil municipal accorda son appui à CORNUTI Noë car il réunissait en lui toutes les qualités requises pour un instituteur, ayant montré sa bonne conduite au cours des 10 années consécutives où il avait exercé à Cunac.

### **« Guerre et paix »**

Entre les deux sections rivales de Saint-Juéry et Cunac, les disputes étaient fréquentes, si bien que ce grand territoire était difficile à gérer, obligeant le Maire à prendre des arrêtés.

\* Arrêté du maire de Saint-Juéry (1<sup>er</sup> août 1824)

... « Informé qu'il se fait des réunions de certains habitants de Cunac et autres hameaux, qu'ils y proclament des chansons contraires et nuisibles aux mœurs, que des attroupements de ce genre pourraient donner lieu à des disputes entre citoyens et susciter quelque meurtre... » [le Maire décide que] « tout attroupement est défendu dans tous les hameaux de la commune de Saint-Juéry et que les contrevenants seront poursuivis et punis... »

\* Arrêté du maire de Saint-Juéry (31 octobre 1830)

« Nous, maire de la commune de Saint-Juéry, instruit d'une rixe qui s'est élevée depuis quelques jours entre la jeunesse de Cunac et celle de Saint-Juéry, considérant que le démêlé existant est dénué de tout motif de légitimité, désirant réintégrer l'ordre social et assurer le repos public... arrêtons : nous dénoncerons au procureur du Roi tout agresseur de Saint-Juéry ou Cunac qui donnera suite aux susdites querelles et solliciterons même sa poursuite devant les tribunaux. »

Comme les moyens pour faire respecter ces arrêtés ne suffisaient plus, le Préfet du Tarn proposa une réorganisation administrative, séparant les sections de Saint-Juéry et Cunac. Celle-ci fut approuvée par le Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 1831, comme seul « moyen pour obtenir la tranquillité publique, étant donné que la compagnie de la section de Saint-Juéry ne peut être réunie avec celle de Cunac, à cause de la mésintelligence qui existe entre elles ».

C'est ainsi que fut accueilli avec enthousiasme le décret du 28 octobre 1832 : la commune de Cunac était créée aux dépens de Saint-Juéry. La commune des Avalats était supprimée et absorbée par Saint-Juéry. Cambon récupérait la partie de l'ancienne commune de Saint-Juéry située au sud de la route Albi-Millau.

Le 11 décembre 1832, la 1<sup>ère</sup> municipalité fut nommée et composée de BARRAU Jean-Pierre, à la Pontésié, maire et de BORIES Pierre-Boniface, au Barthas, adjoint. Les registres d'état civil furent établis dès le 1<sup>er</sup> janvier 1833. Enfin, une école publique fut créée le 15 août 1833.

### **Références**

- . Yvon OULÈS - *De la Révolution à 1832 : Saint-Juéry, une commune essentiellement rurale* (non publié).
- . A. BORIES - *Commune de Cunac - Fêtes de son centenaire (1932)*.
- . Conseil Général du Tarn. Archives départementales, - *Communes du Tarn*, Albi, 1990.

*J. Bonjean*  
C<sup>te</sup>. amp. 779

*Neuilly*  
Paris le 28 Octobre 1839.

Ministère  
du Commerce  
et des  
Travaux publics.

Louis-Philippe,

Roi des Français,

Enregistré  
le 29 octobre 1839  
n<sup>o</sup> 5243.



à nous présent et à venir, Salut.

Enregistré  
à la Préfecture  
le 13 octobre 1839.  
n<sup>o</sup> 255

Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au  
département du Commerce et des Travaux publics,  
Le Comité de l'Intérieur se sont réunis  
d'Etat entendu;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 12.

La section de Cunac est distinte de la commune de Saint-  
Jouery, arrondissement d'Alby, département de l'Aveyron, dans  
laquelle elle dépend, et érigée en commune particulière dont  
le chef-lieu est fixé à Cunac.

Art. 13.

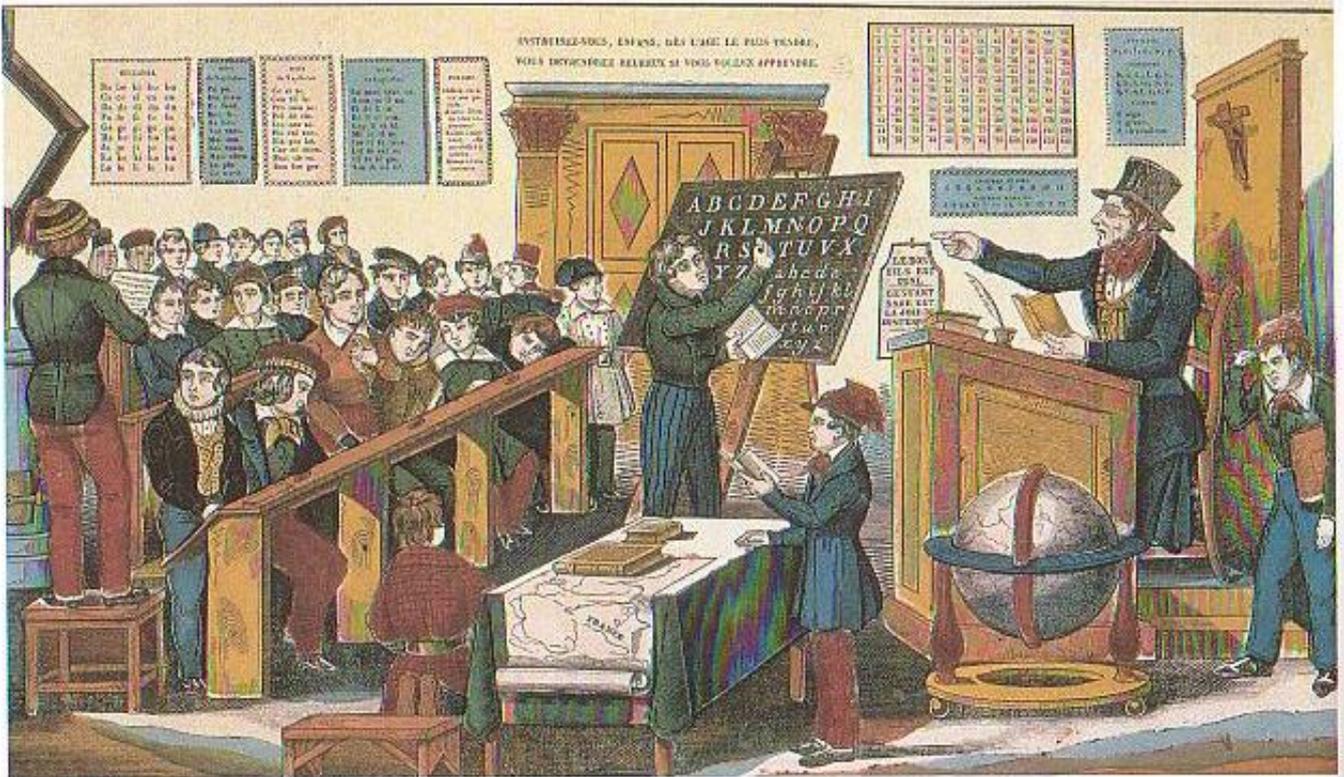
La limite entre les communes de Saint-Jouery et Cunac  
est fixée, suivant la direction indiquée par un fil de rouge  
sur le plan ci-joint.

Art. 14.

La limite entre les communes de Cunac et de Cambon  
est fixée du point D au point E, sur le dit plan, par la  
grande route d'Alby à Millhau. En conséquence  
la portion de territoire comprise entre cette route et le  
lieu de Niolet (ancien hameau), et désignée par la lettre F.,  
est rattachée à la commune de Cambon et y sera  
exclusivement imposée à l'avenir.

Art. 15.

La commune de Novalès, même arrondissement,



French School (19th century)  
*School of Mutual Education*  
 Musée de la Ville de Paris, Musée Carnavalet, Paris.  
 The Bridgeman Art Library, London

Ecole primaire au XIX<sup>ème</sup> siècle

**Demande des paroissiens de Cunac au Préfet du Tarn (13 janvier 1801)**

*Citoyen,*

*Les paroissiens de Cunac vous demandent la dite Eglise de Cunac faisant une dépendance de la commune de Saint-Juéry pour y célébrer leur culte avec un ministre qu'ils se choisiront, soumis aux lois de la république. Ils observent au citoyen Préfet (ce qu'il ne trouvera pas mauvais) que ladite église n'a jamais été fermée aux dits paroissiens et qu'ils en ont été en possession sans interruption. Ils attendent cette grâce de vos bontés ordinaires.*

*A Cunac ce 13 nivose an 9 de la République française.*

*Signé BORIES, LACROUX, VÈNE, BARTHE, BARRAU, CAVALIÉ, RIGAUD, AUSTRUY, CALS, RAYNAL.*

(ADT 1V80, chapelle de secours de Cunac, an IX)